RCS : LE HAVRE
Code greffe : 7606

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LE HAVRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 B 00418
Numéro SIREN : 420 834 848
Nom ou dénomination : DOCKS CAFE SNC

Ce dépôt a été enregistré le 10/06/2013 sous le numéro de dépôt 1352

« DOCKS CAFE »

Société en Nom Collectif au capital de 3.050 €
Siège social : rue Marceau, Hangar 36/37
76600 Le HAVRE
420 834 848 R.C.S. Le HAVRE

TRIBUNAL DE COMMERCE DU HAVRE
DÉPÔT DU 10/6/2013
98B418
R.C.S.
A 1352

PROCES-VERBAL
de l'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
du 3 avril 2013

L'An Deux mille treize, le 3 avril à 11 heures 30, les associés de la Société en Nom Collectif **« DOCKS CAFE »,** au capital de 3.050 €, divisé en 200 parts sociales, entièrement libérées, se sont réunis dans les locaux de la « VEGA » à Paris (75007), 101 rue de Lille, en Assemblée Générale Mixte, sur convocation de la Gérance.

SONT PRESENTS :

- **La société « VEGA »**
 Propriétaire de **199 parts**
 Représentée par son Directeur Général
 Monsieur Pascal SIMONIN

- **La société « JARDYREX »**
 Propriétaire de **1 part**
 Représentée par son Gérant
 Monsieur Emmanuel BARAZER de LANNURIEN

Soit ensemble, les 200 parts
composant le capital social.

Monsieur Jean-René ANGELOGLOU, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué au moyen d'une lettre recommandée avec accusé réception en date du 19 mars 2013, est absent et excusé.

Conformément à l'article 14 des statuts, l'assemblée est présidée par **Monsieur Pascal SIMONIN, es qualité de Directeur Général de la société « VEGA »,** associé détenant le plus grand nombre de parts.

Monsieur le Président constate que les associés présents ou représentés sont au nombre de deux et possèdent, ensemble, 200 parts sur les 200 composant le capital social, soit 100% dudit capital et qu'en conséquence, l'assemblée générale est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer à titres ordinaire et extraordinaire.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres adressées à tous les associés
- la copie et l'avis de réception de la lettre recommandée de convocation du commissaire aux comptes
- le rapport de gestion de la Gérance sur les opérations de l'exercice 2012
- le rapport général du Commissaire aux comptes
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société au 31 Décembre 2012 ainsi que les comptes annuels et leurs annexes
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée
- un exemplaire des statuts de la société.

Monsieur le Président déclare que l'ensemble des documents et renseignements en vigueur, ont été envoyés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, dans les conditions légales et réglementaires.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée est appelée à statuer :

- **En ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE sur l'ordre du jour suivant :**

- **Rapport de gestion de la Gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2012 ;**
- **Rapport du Commissaire aux Comptes ;**
- **Examen et approbation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe de l'exercice social clos le 31 Décembre 2012 ;**
- **Quitus à la Gérance ;**
- **Affectation du résultat ;**
- **Nomination des Commissaires aux Comptes.**

- **En ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE sur l'ordre du jour suivant :**

- **Nomination du gérant de la SNC Docks Café ;**
- **Pouvoirs en vue des formalités.**

Monsieur le Président présente à l'assemblée générale le rapport de gestion de la Gérance.

Monsieur le Président met ensuite successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

RESOLUTIONS de la compétence de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion de la Gérance, du rapport du Commissaire aux Comptes et pris connaissance des comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2012, approuve, le rapport de gestion, l'inventaire et les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés par la Gérance.

L'assemblée générale donne à la Gérance quitus de sa gestion au titre de l'exercice 2012.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, constatant que **le bénéfice de l'exercice 2012 s'élève à 160.695 €** décide, sur proposition de la Gérance, **d'affecter ce bénéfice au compte courant de chaque associé, au prorata de sa participation dans le capital de la société,** conformément aux dispositions statutaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats de Messieurs Jean-René ANGELOGLOU, commissaire aux comptes titulaire, et Bernard LAGAUCHE, commissaire aux comptes suppléant, prennent fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012, décide de nommer le Cabinet CAGNAT et Associés, domicilié 14, rue Pelouze, 75008 Paris, en tant que Commissaire aux comptes Titulaire pour une durée de six exercices, qui expirera lors de la tenue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes du sixième exercice clos à compter du 1er janvier 2013.

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Philippe AZENCOTH, domicilié 66, boulevard Malesherbes, 75008 Paris, en tant que Commissaire aux comptes suppléant, pour la même durée que le mandat du cabinet CAGNAT Titulaire.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTIONS de la compétence de l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

QUATRIEME RESOLUTION

Les associés, après avoir constaté la démission de M. Emmanuel Barazer de Lannurien de son mandat de gérant à l'issue de la présente assemblée, nomment M. Pascal Simonin, demeurant à Fontenay-aux-Roses (92260) 19, Avenue Lombart, en qualité de gérant de la SNC Docks Café pour une durée indéterminée.

M. Pascal Simonin a d'ores et déjà déclaré accepter sa nomination en tant que gérant de la Société et qu'il n'était frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres, prévues par la loi.

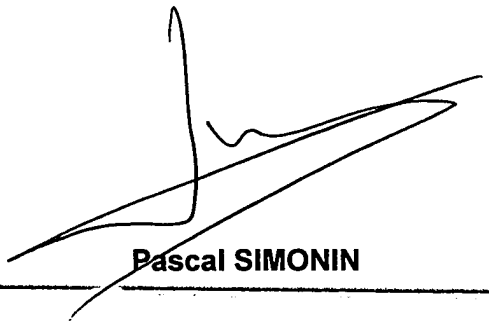
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

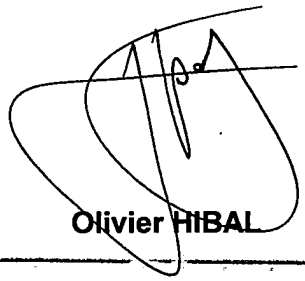
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant, et par tous les associés.

Pour la Société « VEGA » associée, son Directeur et administrateur



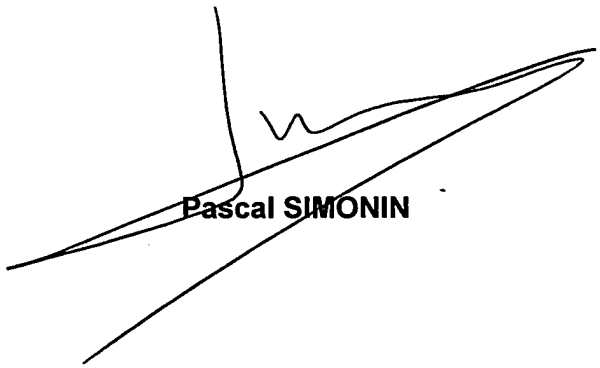
Pascal SIMONIN

Pour la Société « JARDYREX » associée, son Gérant



Olivier HIBAL

Pour acceptation des fonctions de gérant,



Pascal SIMONIN

PHILIPPE AZENCOTH

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

66, BOULEVARD MALESHERBES
75008 PARIS

TEL. 06.89.31.88.89
FAX. 01 45 22 80 33
e.mail : ph.azencoth@cagnat-associes.com

Paris, le 25 mars 2013

Monsieur de Lannurien
Gérant
LES DOCKS SNC
Rue Monceau
Hangar 36/37
76600 LE HAVRE

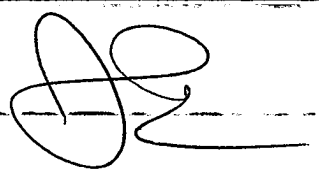
Monsieur,

C'est bien volontiers que j'accepterais d'assurer la mission de Commissaire aux Comptes suppléant de votre Société, si elle venait à m'être confiée par votre prochaine Assemblée Générale.

Vous trouverez, ci-jointe, l'attestation de mon inscription en qualité de Commissaire aux Comptes auprès de la Compagnie Régionale de Paris. Pour votre information, je vous indique être né le 30 juin 1966 à Saint-Pierre-sur-Dives (14).

Je vous précise que je ne fait l'objet d'aucune des incompatibilités prévues par les articles L822-10 et suivants du Code de commerce.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Philippe AZENCOTH

P.J. - 1.

CRCC
COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
DE PARIS

Paris, le 14 octobre 2011

ATTESTATION

Je soussigné, Serge ANOUCHIAN Président de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes, Conseil Régional de Paris,

Faisant élection de domicile au siège de la Compagnie : 50, rue de Londres 75008 PARIS

Certifie que : Monsieur PHILIPPE AZENCOTH

Adresse : 66 BOULEVARD MALESHERBES 75008 PARIS

est inscrit sur la liste des commissaires aux comptes depuis : 2002

La présente attestation est délivrée pour valoir ce que de droit.

Le Président

Serge ANOUCHIAN

50, rue de Londres - 75008 PARIS - TÉLÉPHONE : 01 53 83 94 33 - TÉLÉCOPIE : 01 42 25 06 61
E-mail : contact@crcc-paris.fr - Site Internet : www.crcc-paris.fr

Cagnat & Associés

Membre indépendant de **PrimeGlobal**

Paris, le 25 mars 2013

Monsieur de Lannurien
Gérant
LES DOCKS SNC
Rue Monceau
Hangar 36/37
76600 LE HAVRE

Monsieur,

Vous avez bien voulu proposer notre nomination aux fonctions de Commissaire aux comptes titulaire à la prochaine Assemblée Générale de votre société.

Nous vous remercions de cette proposition et vous confirmons notre accord pour accepter ce mandat si telle est la décision de l'Assemblée.

Nous vous précisons que nous ne faisons l'objet d'aucune des incompatibilités prévues par les articles L. 822-10 et suivants du Code de commerce et vous adressons sous ce pli copie de notre inscription auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Paris.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

CAGNAT & ASSOCIES

Pierre MERCADAL

P.J. - 1.

14, rue Pelouze . 75008 Paris . Tél. +33 (0)1 45 22 84 45 . Fax +33 (0)1 45 22 80 33 . E.mail : contact@cagnat-associes.com
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Société anonyme au capital de 150.000 euros . R.C.S. PARIS 342 965 985 . N.I.I. FR 52 342 965 985

CRCC
COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
DE PARIS

Paris, le 8 février 2013

ATTESTATION

Je soussigné, Didier-Yves RACAPE Président de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes, Conseil Régional de Paris,

Faisant élection de domicile au siège de la Compagnie : 50, rue de Londres 75008 PARIS

Certifie que : la société CAGNAT ET ASSOCIES

Adresse : 14 rue Pelouze 75 008 PARIS

est inscrite sur la liste des commissaires aux comptes depuis : 1988

La présente attestation est délivrée pour valoir ce que de droit.

Le Président

Didier-Yves RACAPE

50, rue de Londres - 75008 PARIS - TÉLÉPHONE : 01 53 83 94 33 - TÉLÉCOPIE : 01 42 25 06 61
E-mail : contact@crcc-paris.fr - Site Internet : www.crcc-paris.fr